

Plan de réduction du réseau d'accueil des demandeurs d'asile

Résumé du courrier adressé au Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Theo Francken, le 8 décembre 2016 :

« Les Fédérations des CPAS précisent qu'un second plan de réduction du réseau d'accueil n'est pas sans risque.

Dès lors, avant qu'un tel plan ne puisse être envisagé, il faut, comme point de départ, que le nombre de demandes d'asile demeure à un niveau bas et de manière stable mais également que les sorties des places d'accueil puissent se passer dans des conditions acceptables.

Les Fédérations des CPAS insistent également sur le fait qu'un certain nombre d'éléments liés à un contexte plus large créent une certaine incertitude quant à ce point de départ.

Ces éléments sont notamment les suivants :

- *Quid de l'accord entre l'Union européenne et la Turquie ? Si celui-ci saute ou qu'il est soumis à une trop forte pression ?*
- *Quid en fonction de ce qui se passe dans les pays situés aux frontières de l'Europe ; Italie, Grèce ? Quid d'un accord sur un plan de répartition obligatoire des demandeurs d'asile entrant dans l'Union européenne ou pas ? Quid si cela échoue ? Quel impact sur l'afflux des réfugiés ?*
- *Quelles conséquences sur les besoins des places d'accueil si maintenant, les sorties diminuent car le nombre de décisions du CGRA est inférieur à ce qui a été prévu ?*
- *Que faire si la sortie des ILA s'avère plus compliquée, notamment car la recherche d'un logement est plus compliquée que prévu ?*
- *Quid de la réalisation des 7 500 places « tampon » prévues ? Quid si la réalisation de ces places est retardée ou échoue totalement ?*
- *N'est-il pas approprié de prévoir une marge adéquate de places en ILA pour pouvoir effectuer des transferts dans des conditions raisonnables en ILA de transit et en ILA accueillant des personnes avec un haut taux de reconnaissance d'une protection ? Après un séjour de plusieurs mois en centre d'accueil collectif, les gens vont aller en ILA parfois de l'autre côté du pays et cela n'est pas conforme à l'objectif d'intégration au niveau local voulu par ce nouveau modèle d'accueil. Il y a une telle marge est donc envisageable, de quelle importance devrait-elle être ?*

Tenant compte de ce contexte plus large, les Fédérations des CPAS ont exhorté le Secrétaire d'Etat à beaucoup de prudence et à ne pas se précipiter dans un nouveau plan de réduction du réseau d'accueil :

- *les Fédérations des CPAS ont rappelé qu'il ne fallait pas une répétition du scénario de la fin de l'année 2014 et 2015 ;*
- *que si un nouveau plan de réduction du réseau d'accueil est terminé mi-2017 et qu'ensuite, de nouvelles demandes de créations de places en ILA sont faites fin 2017, voire qu'un plan de répartition est à mis en place, cela serait très difficilement acceptable.*
- *le montage et le démontage incessant de ces places en ILA imposent des risques financiers aux CPAS alors qu'il s'agit avant tout d'une politique fédérale.*

Les Fédérations des CPAS ont insisté sur deux importantes conditions devant être remplies avant qu'une décision sur un éventuel second plan de réduction du réseau d'accueil puisse être prise en 2017 :

- *les 7 500 places « tampon » prévues doivent être effectives afin que toute augmentation du nombre de demandeurs d'asile puisse être prise en charge et que ces personnes puissent être accueillies.*

Par « effectives », les Fédérations des CPAS entendent qu'un budget doit être libéré, que les accords nécessaires soient conclus et que les places soient clairement identifiées.

- *le nouveau modèle d'accueil doit être évalué pour avoir une vision claire et visible du nombre de places ILA nécessaires ; pour les ILA de transit et les ILA accueillant des personnes avec un haut taux de reconnaissance.*

Par rapport à ce dernier type d'accueil, les Fédérations des CPAS ont rappelé leurs demandes (qu'elles avaient déjà évoquées dans des courriers antérieurs), à savoir que le délai de séjour en centre collectif avant d'aller en ILA accueillant des personnes avec haut taux de reconnaissance est trop long et devait être réduit de 4 mois à 4 semaines. Que choisir de ne rien faire à ce sujet-là est en contradiction avec l'objectif d'intégration de ce public qui devrait être envoyé directement en ILA.

Les Fédérations des CPAS ont par ailleurs rappelé les spécificités du travail des CPAS et leur rôle et qu'ils n'étaient pas uniquement compétents pour organiser les sorties des ILA et la recherche d'un logement.

Si cependant, ces deux conditions sont ensuite réunies, les Fédérations des CPAS ont formulés quelques propositions pour réduire les risques de « yo-yo » et minimiser les effets négatifs (financiers) pour les CPAS :

- *d'abord, la fermeture (d'une partie) des ILA sur base volontaire doit être privilégiée. Pour chaque fermeture, une trajectoire de fermeture adaptée au cas par cas pour limiter les effets négatifs d'une fermeture doit être mise en place.*
- *si cependant, il y a des fermetures « forcées (d'une partie) de places ILA, il faudra assez de temps entre la décision de fermeture et la fermeture effective afin de tenir compte d'une série d'éléments touchant les CPAS (gestion du personnel/baux..)*
- *il faudra réfléchir à des compensations financières des pertes subies par les CPAS suite à une fermeture.*
- *les Fédérations des CPAS ont rappelé que l'urgence dans laquelle ont été créées certaines ILA a fait que certains logements ont été loués mais ne seront ensuite pas adaptés pour accueillir d'autres résidents durables avec une décision positive.*

Les Fédérations des CPAS ont ajouté qu'en plus de fermetures pures et simples, il fallait réfléchir à d'autres destinations de ces places. Quid d'une conversion en ILA Mena ou en ILA pour des groupes vulnérables ? Les Fédérations des CPAS ont insisté sur le fait qu'il serait dommage de fermer des ILA maintenant et que dans l'avenir, il faille faire marche arrière et qu'il était peut-être nécessaire de réfléchir, maintenant, sur une tarification plus diversifiée de sorte qu'un rapport coût/subvention puisse être garanti pour ces places. »